

La Présidente du FIPHFP  
Le Directeur de l'Etablissement public

Paris, le 12 décembre 2022,

Mesdames, Messieurs les Employeurs Publics,

Le FIPHFP a toujours concentré ses efforts afin que son action soit la plus lisible et la plus accessible possible pour les bénéficiaires et les employeurs publics, sur l'ensemble de nos territoires.

Il souhaite continuer de développer son action au profit des personnes en situation de handicap en décroissant et en rendant plus facilement compréhensibles les réponses proposées aux personnes en situation de handicap et aux employeurs. Il s'agit d'améliorer les aides du FIPHFP à partir de l'expression des besoins des agents publics et de l'expertise des différents acteurs du monde du handicap.

C'est pourquoi, le Comité national du FIPHFP a décidé d'instaurer un comité des usagers permettant de questionner à intervalles réguliers les attentes et les besoins de ses utilisateurs que sont les personnes en situation de handicap et les référents handicap.

Le comité des usagers sera composé de 20 personnes, rassemblant des usagers en situation de handicap (12 personnes) et des référents handicap de proximité (8 personnes).

Les membres de ce comité doivent être en fonction dans l'une des trois Fonctions Publiques (Fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière, fonction publique territoriale).

Ils seront nommés pour une durée de 2 ans, par délibération du comité national du FIPHFP.

Les membres du comité participeront à des réunions de travail (2 à 4 fois par an).

Nous souhaitons que ce comité incarne le principe de diversité et permette une représentation des personnes et des régions la plus large possible.

C'est pourquoi, nous souhaiterions que vous puissiez encourager les agents intéressés par ces missions au sein du comité des usagers à déposer leur candidature sur le site du FIPHFP, sur lequel vous retrouverez tous les documents et informations utiles : <https://www.fiphfp.fr/form/formulaire-comite-des-usagers>

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions. Vous pouvez contacter la personne référente du FIPHFP, en charge de ce dossier : [agnes.baudet-arzel@caissedesdepots.fr](mailto:agnes.baudet-arzel@caissedesdepots.fr)

Bien cordialement et avec nos vifs remerciements.

Marc Desjardins



Directeur du FIPHFP

Françoise Descamps-Crosnier



Présidente du FIPHFP